KALIÈS
Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR UN ENTREPOT LOGISTIQUE

BETALOG

VENETTE (60)

Numéro d'affaire : KA18.08.001		
Agence : Lezennes		
Date	**Version**	**Objet de la version**
14/09/2018	1	Dépôt en Préfecture
22/11/2018	1.1	Version enquête publique (compléments mineurs suite à phase d'instruction du dossier)

SIÈGE SOCIAL
16, rue Louis Néel - 59260 LEZENNES - **Tél. :** 03.20.19.17.17 - **Fax :** 03.20.19.17.41 - www.kalies.com

SAS au capital de 119 900 euros - APE 7022 Z - SIRET 420 116 253 00048 - RCS Lille B 420 116 253 - TVA FR 29420116253

SOMMAIRE

1 EXPOSE DU PROJET 3

1.1 LOCALISATION DU PROJET 6

1.2 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE 7

1.3 INTERET DU PROJET 9

1.4 CONTEXTE REGLEMENTAIRE LIE AU PROJET 9

2 CONTENU DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE 11

1 EXPOSE DU PROJET

Le projet de la société Betalog consiste en la création d'un entrepôt logistique par la société Betalog sur la zone d'activité du Bois de Plaisance (Venette, 60). Cet entrepôt sera destiné au stockage des marchandises commercialisées par la société Stokomani qui dispose d'un réseau national de magasins de déstockage.

Le porteur de projet, Betalog, est une société créée spécifiquement pour le présent projet, appartenant à la Holding Claminvest. L'entrepôt permettra le stockage des produits commercialisés par Stokomani, dont Claminvest est actionnaire.

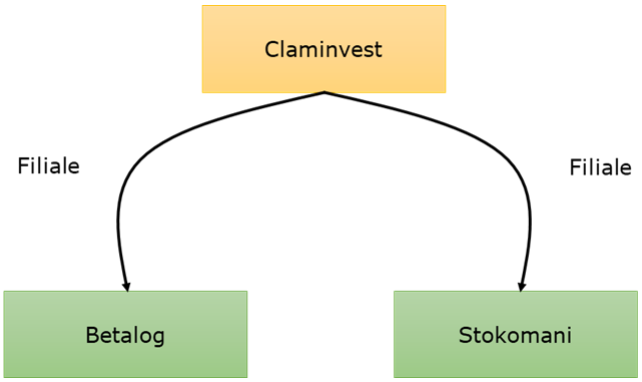

Figure 1 - Relations Betalog / Stokomani / Claminvest

Le développement soutenu de la société Stokomani (+10% de croissance de chiffres d'affaires par an depuis 15 ans), impose à l'entreprise de disposer de nouveaux entrepôts à brève échéance.

Privilégiant le département qui accueille aujourd'hui une grande partie de ses infrastructures, la société Stokomani, au travers de la société Betalog, souhaite implanter sur la commune de Venette (Parc d'activité du Bois de Plaisance) un nouvel entrepôt qui viendra consolider ses capacités logistiques et appuyer le développement programmé de la société.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

Superficies	6 cellules de moins de 12 000 m^2 sur un terrain 176 000 m^2.
Marchandises stockées	Aucun produit dangereux. Uniquement des produits de grande distribution.
Nombre de salariés	A terme, le projet générera 300 emplois.
Horaires	Le site fonctionnera en continu du lundi au samedi.

La future plate-forme permettra la mise en œuvre des 4 métiers du logisticien à savoir la réception, le stockage, la préparation de commandes et l'expédition.

Les chargements et déchargements des camions seront réalisés à l'aide d'engins de manutention électriques au niveau des quais d'expédition et de réception.

Le site accueillera un unique bâtiment ainsi que ses infrastructures annexes :

- 1 bâtiment d'environ 72 000 m^2 comprenant :
  - 5 cellules de moins de 12 000 m^2 ;
  - 1 cellule de 9 500 m^2 environ ;
  - Des bureaux développés sur 1 000 m^2 environ ;
  - Un local sprinklage ;
  - Deux locaux de charge ;
  - Des locaux techniques permettant de loger :
    - ✓ Un local transformateur ;
    - ✓ Deux locaux chaufferie.
- 1 poste de garde assurant une présence physique 24h/24, 7j/7 ;
- 1 parking véhicules légers (VL) ;
- 2 parking poids-lourds (PL) :
  - Le premier dit « hors site » permettant l'attente des PL avant passage par le poste de garde, mais dont l'emprise est située dans les limites d'exploitation ;
  - Le second dit « sur site » permettant l'attente des PL après contrôle par le poste de garde et avant chargement / déchargement.
- Une aire de stockage extérieur ;
- Un bassin de confinement dédié aux eaux susceptibles d'être polluées ;
- Un bassin d'infiltration des eaux pluviales.

Figure 2 - Plan du site

1.1 LOCALISATION DU PROJET

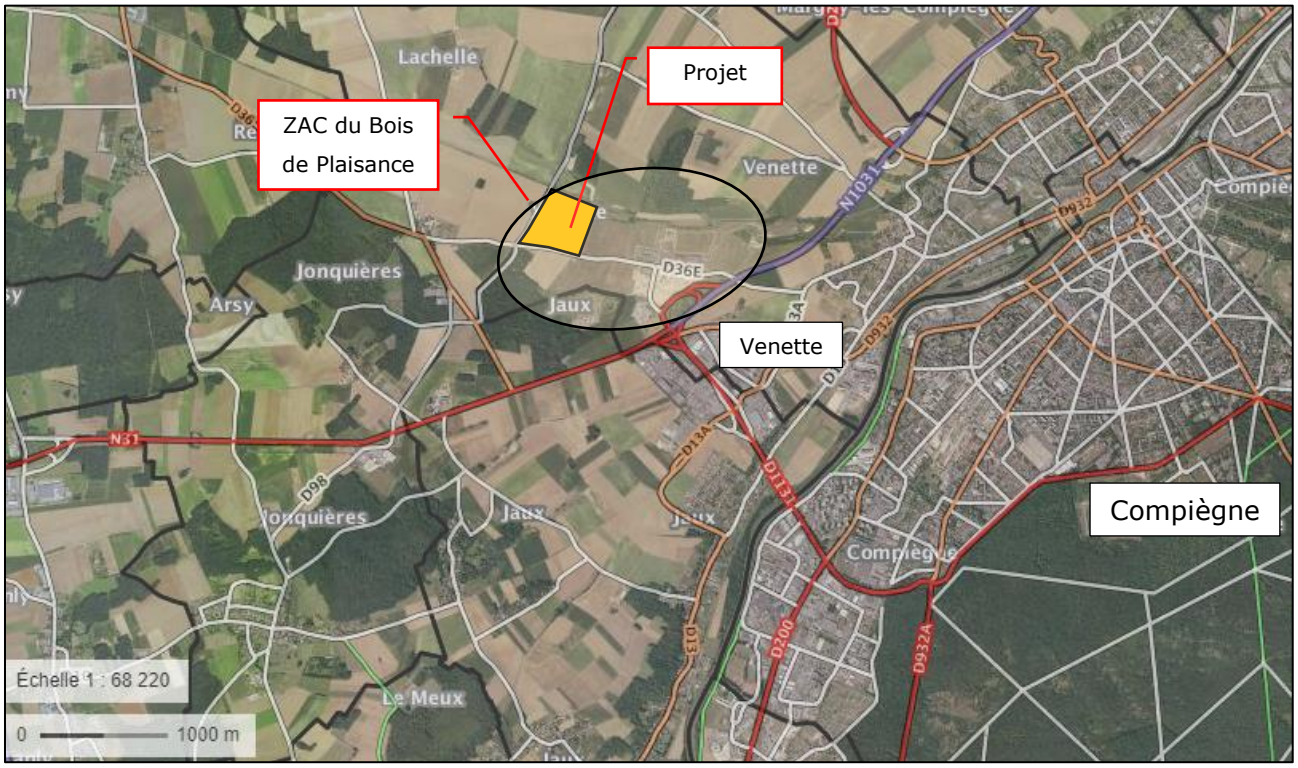

1.2 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La future plateforme permettra la mise en œuvre des activités suivantes :

- la réception ;
- le stockage ;
- la préparation de commandes ;
- l'expédition.

Les opérations effectuées sur les produits au sein des 6 cellules de l'entrepôt couvert peuvent être schématisées comme suit :

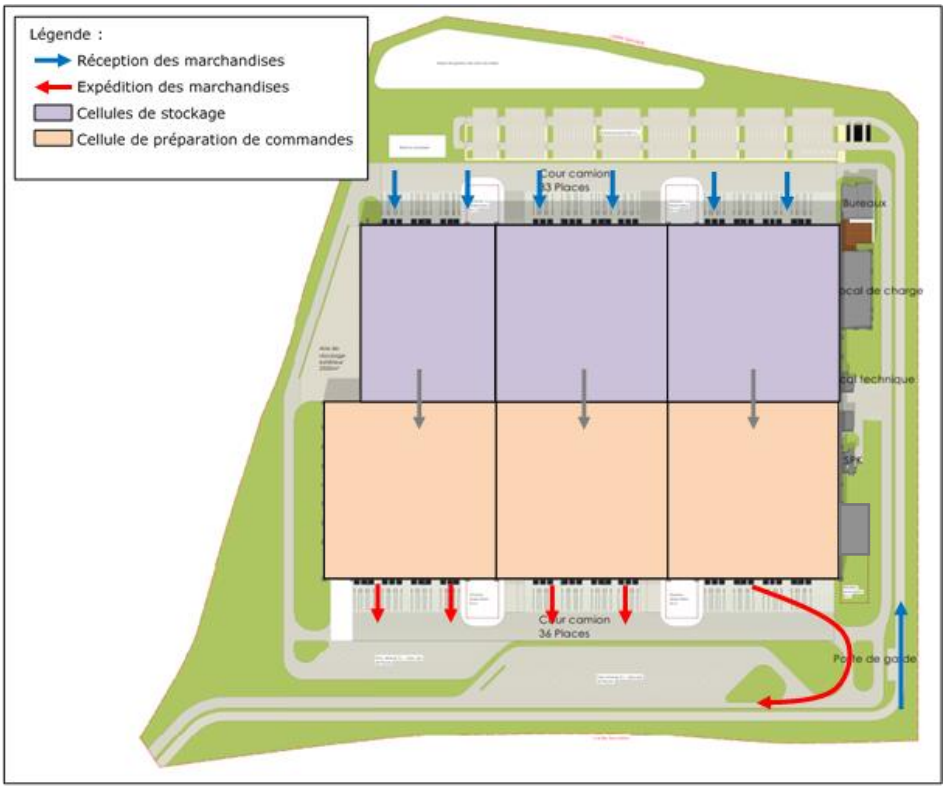

Figure 3 - Exemple de configuration

Les produits réceptionnés sur palettes seront stockés

- En masse → 8 mètres de hauteur maximum ;
- En racks allées larges : 12,2 mètres de hauteur maximum ;
- En racks allées étroites : 12,2 mètres de hauteur maximum ;
- En racks par accumulation : 12,2 mètres de hauteur maximum.

Dans chaque cellule, entre les racks et les quais, une zone de préparation (réception, transit de marchandises et expédition) sera aménagée.

Les chargements et déchargements des poids-lourds seront réalisés à l'aide d'engins de manutention électriques au niveau des quais d'expédition et de réception.

L'entrepôt sera approvisionné par voie routière, par transport poids lourds.

1.3 INTERET DU PROJET

La société Stokomani dispose actuellement de trois entrepôts logistiques qu'elle exploite pour servir son réseau de points de vente. Ces trois entrepôts sont situés dans l'Oise :

- 1 entrepôt situé à Creil développant une surface de 32 000 m^2 ;
- 2 entrepôts situés à Longueil Sainte Marie développant une surface de 50 000 m^2.

Le développement soutenu de la société Stokomani (+10% de croissance de chiffres d'affaires par an depuis 15 ans), impose à l'entreprise de disposer de nouveaux entrepôts à brève échéance.

Privilégiant le département qui accueille aujourd'hui une grande partie de ses infrastructures, la société Stokomani, au travers de la société Betalog, souhaite implanter sur la commune de Venette (Parc d'activité du Bois de Plaisance) un nouvel entrepôt qui viendra consolider ses capacités logistiques et appuyer le développement programmé de la société.

La localisation du site est adaptée au transport de marchandises. En effet :

- le site est implanté à proximité de grands axes routiers, en particulier l'autoroute A1 qui est un axe logistique majeur de la région et qui permet de relier directement la région parisienne ;
- l'accès au sein de la ZAC du Bois de Plaisance est dimensionné pour permettre l'arrivée de poids-lourds sans difficultés, ni perturbations des centres ville des communes situées à proximité ;
- le projet est situé à proximité du port par lequel transite une partie des containers en provenance d'Asie.

1.4 CONTEXTE REGLEMENTAIRE LIE AU PROJET

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'environnement, les installations du site sont soumises à :

Numéro de rubrique	Intitulé sommaire de la rubrique	Régime
1510	Stockage de matières combustibles en entrepôt couvert	Autorisation
1530	Dépôt de papier, cartons ou matériaux combustibles analogues	
1532	Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues	
2662	Stockage de polymères	
2663-1	Stockage de pneumatiques et de polymères	
2663-2	Stockage de pneumatiques et de polymères	
2925	Ateliers de charge d'accumulateurs	Déclaration
2910-A	Installation de combustion	Déclaration

Au regard de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement, dite nomenclature eau, le projet est soumis à :

Rubrique	Intitulé sommaire de la rubrique	Volume des activités	Classement
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol	La surface totale du projet sera de 37,5 ha.	A
3.2.3.0	Plans d'eau, permanents ou non.	La surface totale des bassins d'infiltration sera de 1 805 m^2.	D

Le projet est donc soumis à demande d'autorisation environnementale.

2 CONTENU DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier de demande d'autorisation environnemental soumis à enquête publique se compose, conformément aux articles D.181-15-2 et R.181-13 du Code de l'environnement :

- d'une présentation générale comprenant :
  - ✓ la présentation du pétitionnaire ;
  - ✓ la nature, la consistance, le volume et l'objet de l'ouvrage ;
  - ✓ les capacités techniques et financières du pétitionnaire ;
  - ✓ les rubriques concernées par le projet ;
- d'une étude d'impact du projet sur leur environnement. En effet, au regard du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, le projet est soumis :
  - ✓ 1.a) : Installation classée pour la protection de l'environnement : Examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale ;
  - ✓ 39 : Création d'une surface de plancher supérieure à 40 000 m^2 : Etude d'impact systématique.

  L'étude d'impact environnementale s'appuie sur l'article R.181-14 du Code de l'environnement. Elle est proportionnée à l'importance du projet et à son incidence prévisible sur l'environnement. Le contenu de l'étude d'impact environnementale comprend les impacts de l'installation sur :
  - ✓ L'intégration dans l'environnement ;
  - ✓ L'air ;
  - ✓ L'eau ;
  - ✓ Les sols ;
  - ✓ Les milieux naturels ;
  - ✓ Le climat ;
  - ✓ Les bruits et vibrations ;
  - ✓ Les déchets ;
  - ✓ Le trafic ;
  - ✓ Etc.
- d'une étude des dangers ;
- des annexes ;
- d'un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude des dangers ;
- d'une note de présentation non technique du dossier.